



20
18

Rapport

d'activité 

Communauté de Communes

Pays du Mont-Blanc

Service de collecte des déchets



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

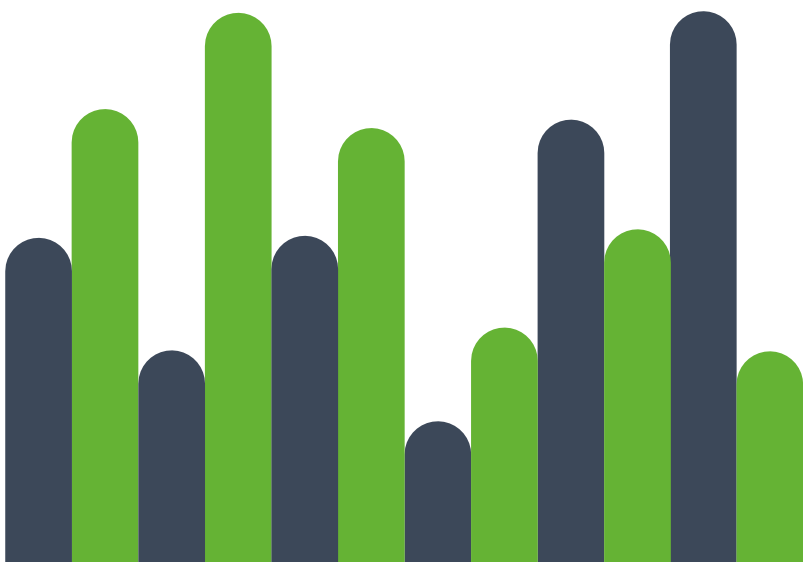


L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la remise d'un rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté de Communes.

Chaque maire est alors tenu d'en faire une communication au sein de son conseil municipal. Un rapport spécifique sur le service public d'élimination des déchets est prévu par l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et s'intègre donc au rapport général.

Chacun pourra retrouver dans ce rapport d'activité 2018 le compte rendu de l'exercice de la compétence déchets. Tous les projets et réalisations sont présentés et illustrés. Certains éléments nous permettent de montrer l'évolution et la progression de l'intercommunalité.

Les délégués communautaires sont disponibles pour compléter les informations fournies avec l'appui du Président et des services intercommunaux.



I **Sommaire**



La compétence déchets	p. 5
Organisation du service	p. 8
La collecte des déchets	p. 11
Gestion des déchetteries	p. 16
La communication et la prévention	p. 18
Les ordures ménagères résiduelles	p. 19
Indicateurs financiers	p. 20



“

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a initié des projets ces dernières années dans le but d'optimiser le service de collecte des déchets et de répondre aux objectifs de réduction des tonnages et d'amélioration de la valorisation.

L'année 2018 s'inscrit dans la poursuite de ces efforts et commence à montrer des résultats sur la maîtrise des tonnages, particulièrement en déchèteries grâce aux activités de gestion et d'organisation de chacun des acteurs. C'est près de 30 % en moins constaté sur le tonnage annuel sans report sur d'autres flux.

Le programme de travaux d'implantation de points de tri en remplacement d'une collecte en bacs s'est poursuivi, une quarantaine de points a été agrandie ou créée, permettant une optimisation de la collecte et un confort d'utilisation et de propreté pour les usagers.

Une stabilisation financière du service est également constatée permettant d'envisager plus sereinement la poursuite de défis à relever : réduction des déchets, augmentation de la valorisation, développement du réemploi. En lien avec les objectifs fixés par la loi de transition énergétique.

Chacun doit se mobiliser pour y répondre, les collectivités et les habitants, la réussite ne peut être que collective.

”

Patrick Kollibay

Vice-Président en charge de la gestion

La compétence déchets

Depuis sa création, le 1^{er} janvier 2013, la **Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc** est dotée de la compétence «**Élimination et collecte des déchets ménagers**». Elle a été transférée des communes afin de mutualiser les moyens humains et matériels à l'échelle du territoire dans la perspective d'améliorer le service de collecte et de gestion des déchèteries. L'objectif est de concilier nouvelle organisation, maîtrise des coûts de fonctionnement et renforcement de la qualité du service.

La **Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc** confie la prestation de valorisation et d'élimination au **SITOM** des Vallées du Mont-Blanc qui regroupe également la **CC de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc** et la **CC du Val d'Arly**. Le Syndicat est notamment chargé d'assurer le traitement des ordures ménagères au moyen d'unité de valorisation énergétique (CVE) de Passy, la gestion du quai de transfert, le transport, le tri et la valorisation des recyclables, la collecte et la valorisation du verre, l'exploitation de la déchèterie située dans le périmètre de l'usine ou encore la communication et l'information des habitants en matière de gestion des déchets.

La **Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc** est composée de **10 communes** pour une population permanente totale de **45 650 habitants**, dont voici la répartition :

SITOM des Vallées du Mont-Blanc

- Gère la collecte du verre et du textile
- Réalise des animations sur la réduction et le tri des déchets
- Valorise énergétiquement les déchets
- Transfère les recyclables vers le centre de tri
- Gère la déchèterie de Passy

CCPMB

- Installe et entretient les points de collecte
- Collecte les ordures ménagères et les déchets recyclables
- Gère les déchèteries de Megève, Sallanches et Saint-Gervais-les-Bains



Mairies

- Assurent le nettoyage de la voirie (y compris autour des points de collecte)
- Interviennent en cas de dépôts sauvages (nettoyage et contraventions)

Les 10 communes



COMBLOUX

2 176
Habitants



| Jean Bertoluzzi



CORDON

1008
Habitants



| Serge Paget



DEMI-QUARTIER

965
Habitants



| Martine Perinet



DOMANCY

2 040
Habitants



| Serge Revenaz

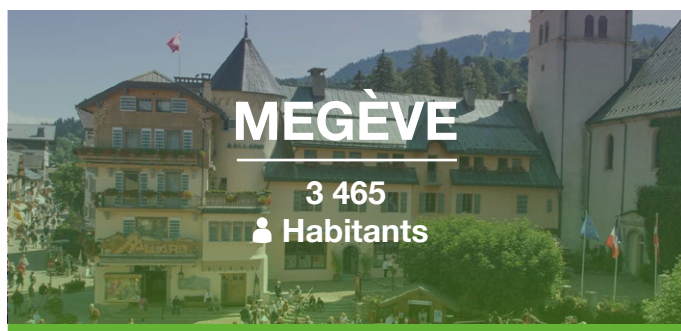


LES CONTAMINES-MONTJOIE

1 246
Habitants



| Étienne Jacquet



MEGÈVE

3 465

Habitants



| Catherine
Jullien-Brèches



PASSY

11 276

Habitants



| Patrick Kollibay



PRAZ SUR ARLY

1 339

Habitants



| Yann Jaccaz



SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

5 689

Habitants



| Jean-Marc Peillex



SALLANCHES

16 446

Habitants



| Georges Morand

Organisation du service

Les moyens humains

Fonction	Grade	Missions principales	Effectif
Responsable du service des déchets	Catégorie A	Gestion du service (Technique, RH, finances)	1 (50%)
Responsable administrative	Catégorie B	Suivi budgétaire, comptable et administratif	1 (100%)
Agent administratif	Catégorie C	Gestion des demandes de cartes accès, facturation déchèteries	1 (50%)
Responsables d'exploitation	Catégorie C	Gestion des équipes, suivi technique et suivi travaux	2 (100%)
Chauffeurs	Catégorie C	Conduite des véhicules, remontées d'informations	11 (100%)
Ripeurs	Catégorie C	Chargement des bacs, nettoyage des équipements	6 (100 %)
Agents de déchèteries (Megève et Saint Gervais)	Catégorie C	Accueil et information des usagers, entretien du site, dépannages chauffeurs, ripeurs	5 (100 %)
Agent polyvalent	Catégorie C	Entretien technique, maintenance des équipements	1 (100 %)
Saisonniers	Contractuels	Renfort saisons touristiques	3 (6 agents /6 mois)* * Conformément à la délibération 125/2013 du 11 décembre 2013

Les équipes de collecte sont organisées sur trois lieux de prise de poste :

- A la déchèterie à Megève
- Au Centre Technique Municipal à Sallanches
- Au Centre technique Communal à Passy

Des conventions d'occupation des centres techniques sont passées avec les communes permettant également de faire appel en tant que de besoin des moyens techniques existants sur place.

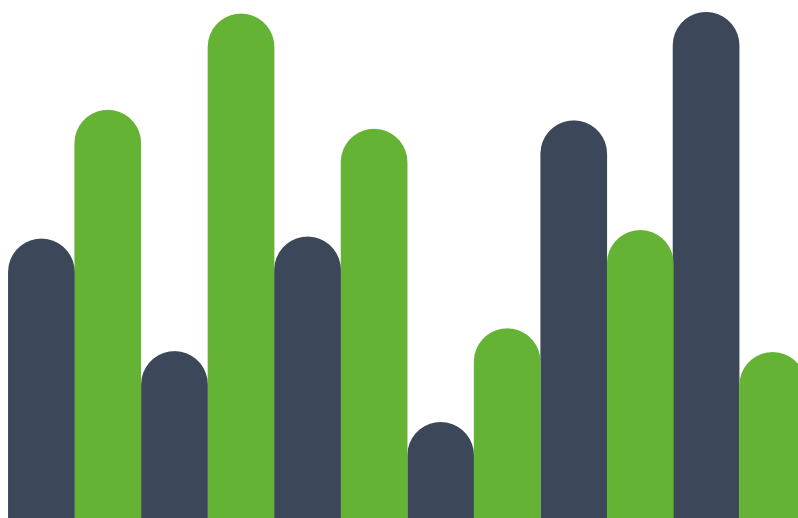
- 613 Jours d'arrêt maladie dont 229 jours pour un seul agent en longue maladie.
- 5 Accidents du travail pour 168 jours d'arrêt.

Les moyens matériels

Les installations de pré-collecte

Le territoire de la Communauté de Communes possède des équipements très variés (types, systèmes de préhension) ce qui nécessite une organisation complexe de la collecte et constitue un frein à l'optimisation.

	Nombre de points de collecte	Cabanes Mazots	Bacs roulants	Colonnes aériennes	Conteneurs semi-enterrés	Conteneurs enterrés	Points vrac
Combloux	22				78		
Les Contamines-Montjoie	96	46	448				
Cordon	6				25		
Demi-Quartier	5				30		
Domancy	10	1	6	2	28	4	
Megève	135	125	709	5	54		
Passy	67			93	183		
Praz-sur-Arly	12			12	38		
Saint-Gervais	183	22	224	23	126	15	18
Sallanches	81				267	21	30
CCPMB	617	194	1387	135	829	38	48



Les véhicules

En 2018, le service de collecte des déchets dispose de **neuf véhicules** de collecte. Soit **un de moins qu'en 2017**. le renouvellement du parc se poursuit avec le remplacement des véhicules anciens ou remplacement de BOM en grue suite à l'implantation des conteneurs semi enterrés.

Secteur	Garage	Véhicules	Immatriculation	Mise en circulation	Type	Âge
Val d'Arly : Demi-Quartier Megève Praz-sur-Arly	Megève	MAN	DR 711 EQ	2015	BOM	3 ans
		Renault	8854 ZL 74	2008	BOM	10 ans
Plaine : Combloux Cordon Domancy Passy Sallanches	Sallanches	MAN	DS 515 JY	2015	GRUE	3 ans
		Renault	CN 313 PH	2013	GRUE	5 ans
		Renault	FC 267KK	2018	GRUE	
	Passy	Iveco	CH 580 YT		GRUE	6 ans
Val Montjoie : Les Contamines- Montjoie Saint-Gervais	Passy	Mercedes	9660 ZQ 74	2009	BOM	9 ans
		MAN	DR 945 ES	2015	BOM	3 ans
		Mercedes	9601 ZF 74	2007	BOM	11 ans



La collecte des déchets

Organisation générale

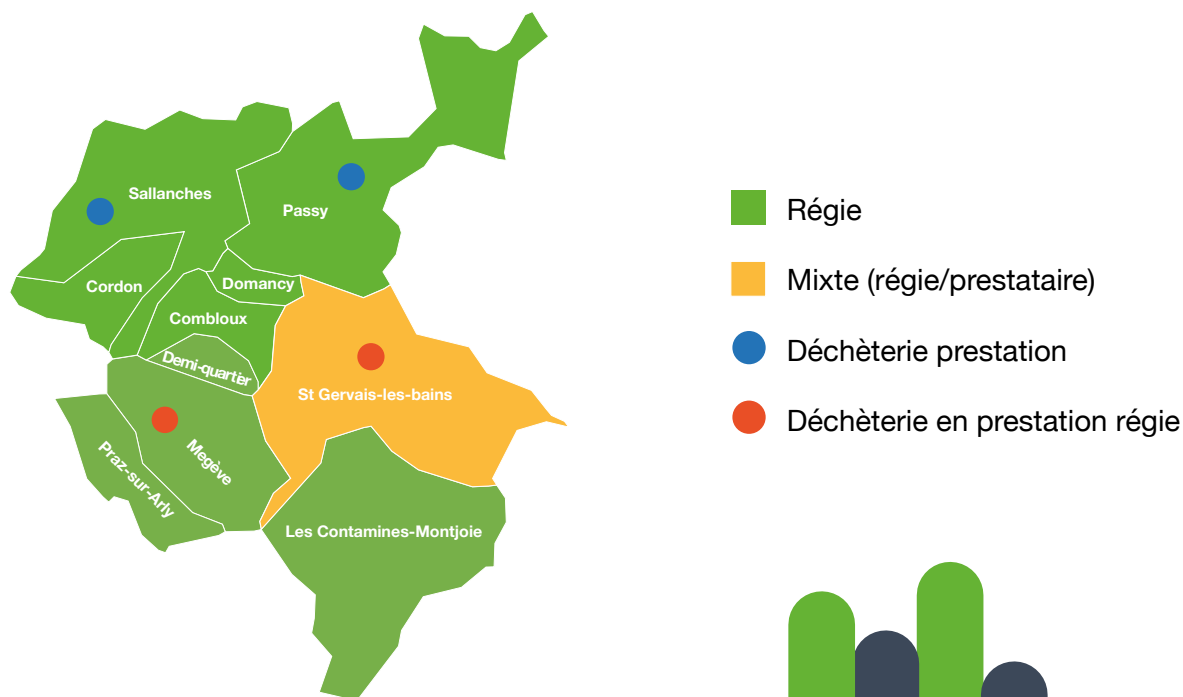
La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc assure la collecte en **régie intercommunale**, à l'exception des conteneurs enterrés, semi-enterrés et aériens situés sur la commune de Saint-Gervais. Cette dernière est réalisée par la société TRIGENIUM dans le cadre d'un marché de prestation de service renouvelé en 2018 pour une durée **d'un an reconductible**. Les déchèteries sont **gerées en prestation**, à l'exception de Megève. En fin d'année 2018, la CCPMB a repris la gestion de la déchèterie de Saint Gervais en régie.

	Ordures ménagères recyclables		Verre		Emballages et papiers en mélange		Déchèteries			
Organisation	PDR	AV	PDR	AV	PDR	AV	Passy	Megève	Saint-Gervais	Sallanches
Val d'Arly	Régie		Régie		Régie					
Plaine	Régie + Presta			Presta	Régie + Presta					
Val Montjoie	Régie	Presta	Régie		Régie	Presta	DSP	Régie	Régie	Presta
Transport	Presta		Presta		Presta					
Traitement	DSP							Presta		

■ Compétence de la CCPMB
 ■ Compétence du Sitom
 ■ Sans objet

PDR : point de regroupement AV : Apports volontaires

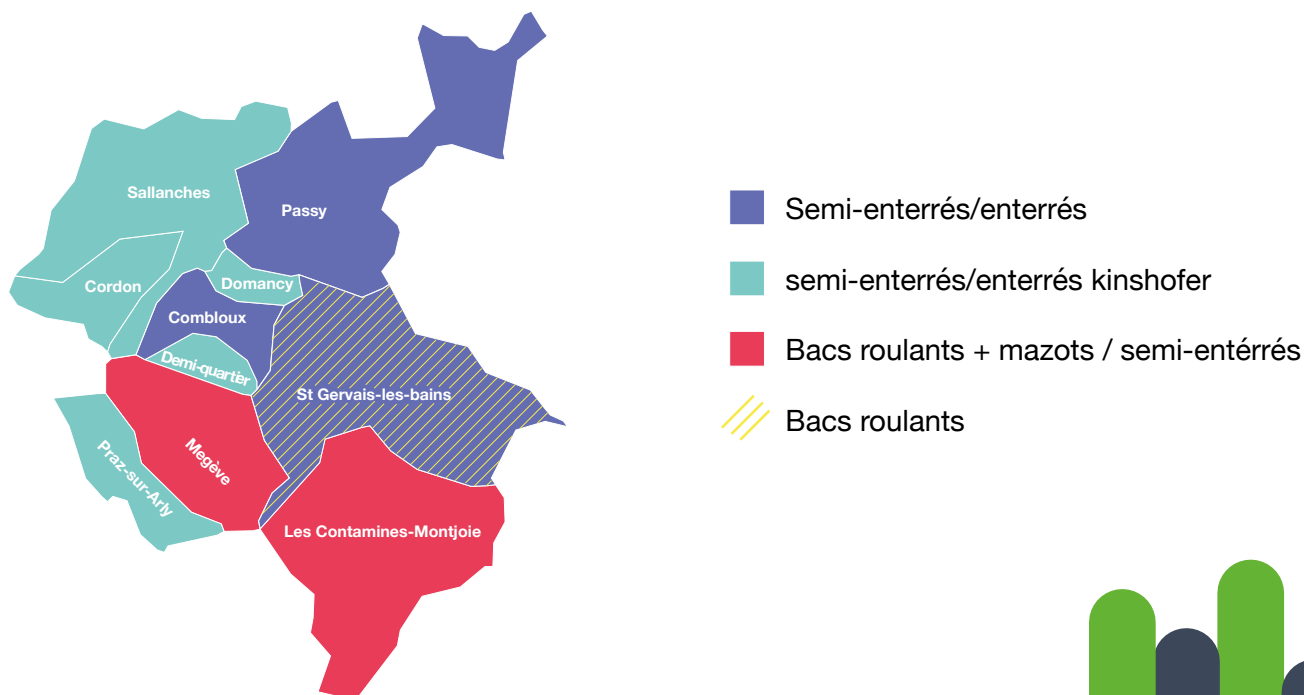
Collecte des déchets ménagers hors verre au 31.12.2018



Les modes de collecte

Le matériel de pré-collecte était assez hétérogène sur le territoire. Progressivement dans un souci d'optimisation, les installations de collecte sont harmonisées sous la forme de point de tri en conteneurs semi enterrés. En 2018, **37 points ont été créés ou agrandis**. Les communes de Demi Quartier, Praz sur Arly et Megève ont entièrement été équipées en conteneurs semi enterrés en remplacement des abris de collecte en bacs roulants. Une optimisation de la collecte a donc été réalisée en termes de moyens matériels et humains. Le nombre de points de collecte a également été considérablement réduit.

Typologie des collectes des déchets ménagers hors verre



Les fréquences de collecte

Les fréquences de collecte sont soumises à la forte saisonnalité des stations touristiques. Elles sont donc très variées en haute et basse saison selon le mode de collecte ainsi qu'à la capacité de stockage des équipements de pré-collecte en place selon les communes.

L'organisation des tournées

La collecte est organisée en 3 postes sur 5 ou 6 jours (du lundi au vendredi et samedi ou dimanche selon les cas).

Les postes suivent les horaires suivants :

- Matin : de 5h00 à 12h00 ou de 6h00 à 13h00
- Après-midi : de 12h00 à 19h
- Nuit : de 20h00 à 01h50 (sur 6 jours) ou de 20h00 à 3h00 (sur 5 jours)

On distingue 3 périodes différentes dans l'année en raison des variations de tonnage dues à l'activité touristique.

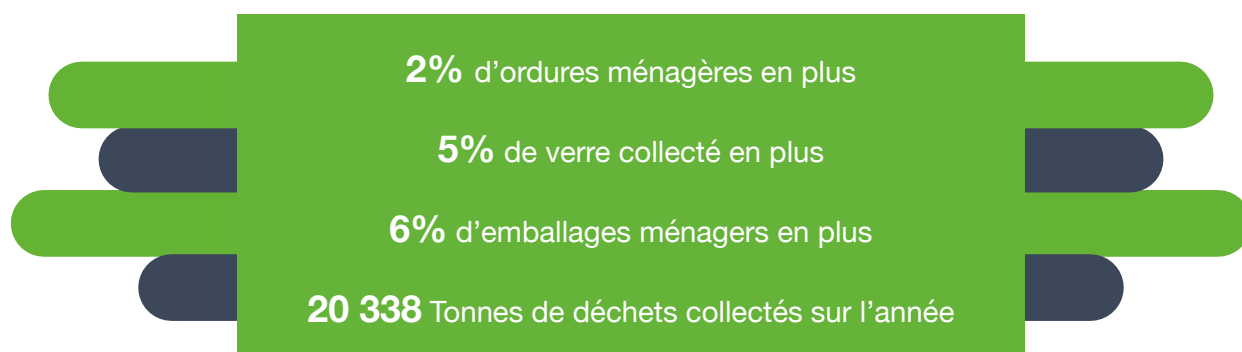
L'organisation de la collecte varie en fonction.

- La période hivernale, de mi-décembre à fin avril, est la plus chargée.
- La période estivale, de mi-juillet à fin août, connaît aussi une forte variation des tonnages.
- Le reste de l'année est appelé période hors saison.

Le flux d'ordures ménagères est celui qui subit le plus d'ajustement selon les saisons.

Les tonnages

Les tonnages d'ordures ménagères (OM) résiduelles, d'emballages ménagers recyclables (CS) et de verre collectés sur le territoire évoluent de la manière suivante par rapport à 2017:



Les exutoires

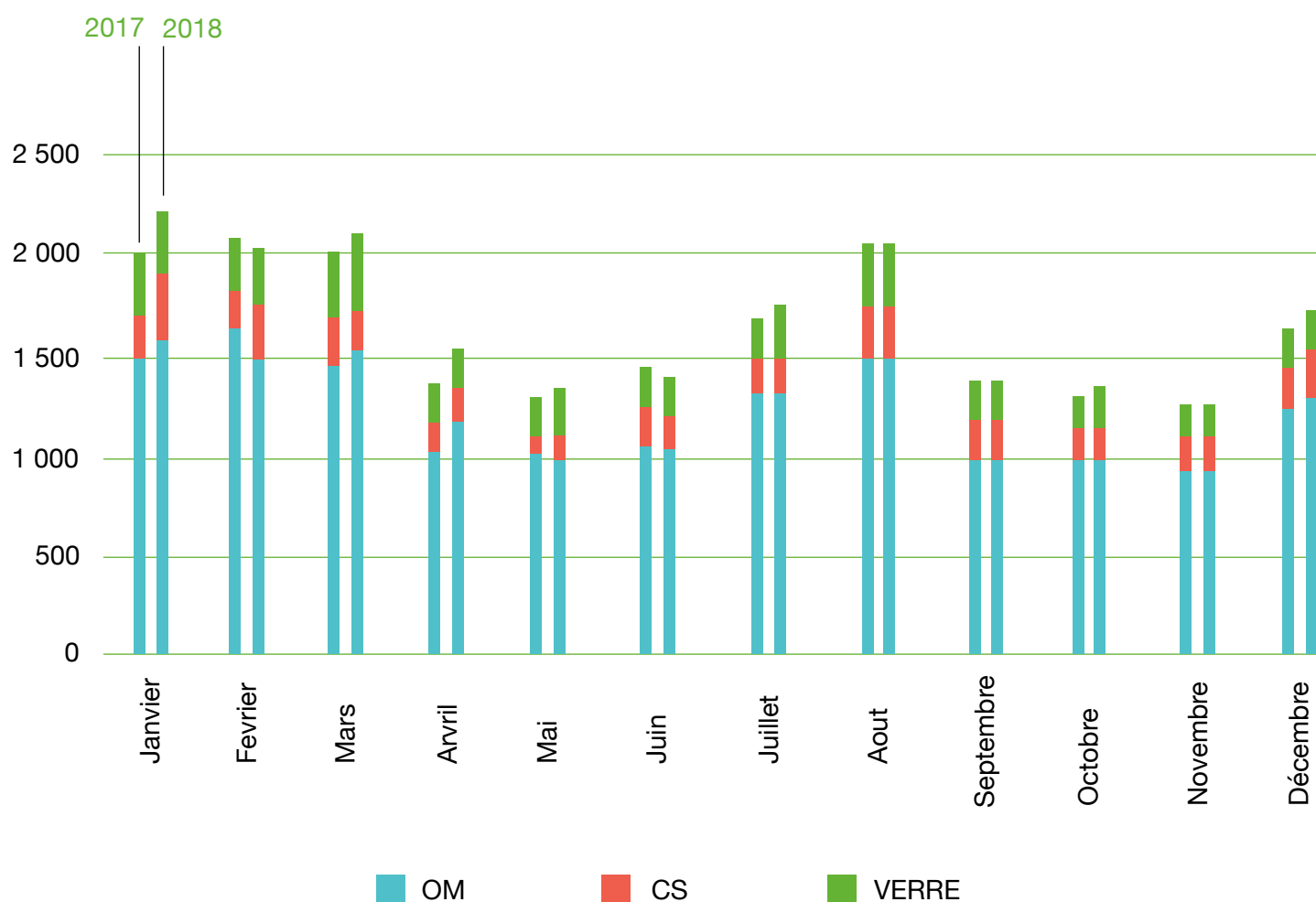
Les déchets collectés sur le territoire de la Communauté de Communes sont transférés sur le site du SITOM des Vallées du Mont-Blanc, à Passy, qui dispose :

- D'un Centre de Valorisation Énergétique (CVE),
- D'un quai de compaction et de transfert des déchets recyclables
- D'une plateforme de stockage du verre.

Les véhicules de la Communauté de Communes et de la société TRIGENIUM, pour Saint-Gervais et le verre, sont chargés de transférer directement les déchets sur le site de Passy.



TONNAGES 2017/2018 - CCPMB



Les variations saisonnières restent un paramètre important à prendre en compte dans l'organisation globale du service et impactent fortement les performances en matière de tri sélectif.

Pour analyser les performances de collecte, il est possible de comparer des ratios basés sur la population municipale et des valeurs de références nationales en habitat touristique en kg par habitant. Ainsi, la **CCPMB** présente des performances de ratios de collecte inférieur aux moyennes touristiques nationales, traduisant une meilleure efficacité dans le tri des déchets.

Ratios de collecte par flux en 2018

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages ménagers	Verre	Déchèteries	Total DMA
Tonnages	14 976	2 517	2845	19 155	39 477

Équivalent en kg/hab

Comparaison CCPMB/échelle nationale (zones desservies en Habitat touristique)

450 / 417	65 / 55	65 / 62	207 / 416	703 / 858
-----------	---------	---------	-----------	-----------

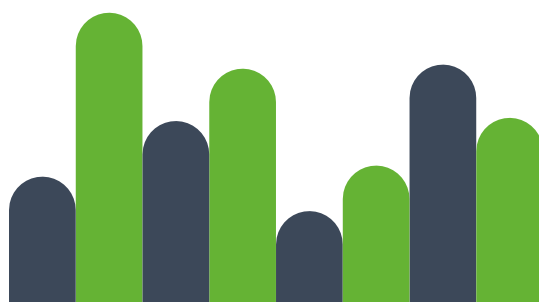
	Déchèterie		Collecte sélective		Ordures ménagères		Verre		Ensemble des déchets	
	Tonnages collectés	Kg/hab	Tonnages collectés	Kg/hab	Tonnages collectés	Kg/hab	Tonnages collectés	Kg/hab	Tonnages collectés	Kg/hab
TOTAL 2018	19 155	419	2 517	55	14 976	328	2 845	62	39 477	864
TOTAL 2017	25 670	562	2 381	52	14 734	323	2702	59	45 419	996
EVOLUTION 2017/2018	-34 %		+ 6 %		+ 2 %		+ 5%		-13 %	
Réf kg/hab national hab. touristique	207		65		450		65		703	

Depuis 2016, la **CCPMB** s'est engagée dans un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) qui prévoit une liste d'actions visant à réduire le gisement global des déchets et augmenter la part recyclable.

Les effets de ces actions, et notamment la mise en place d'un système de contrôle d'accès en déchèteries sont visibles en 2018 avec une baisse de plus de **6500 tonnes soit moins 34 %**;

Un effort important reste à réaliser pour diminuer les volumes d'ordures ménagères notamment en encourageant le tri des biodéchets qui représente **30% des tonnages collectés** et en poursuivant les efforts de tri (encore 17% dans les ordures ménagères).

En 2018, on note une progression du tonnage évité de biodéchets dans les ordures ménagères (+14%)



La gestion des déchèteries

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc dispose de quatre déchèteries sur son territoire. La gestion du site de Passy a été déléguée au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui concède une Délégation de Service Public (DSP) à l'entreprise SET Mont-Blanc, également gestionnaire de l'usine d'incinération des ordures ménagères.

Concernant les sites de Megève, Saint-Gervais et Sallanches, ils sont gérés dans le cadre d'un marché public confié au groupement d'entreprises EXCOFFIER-SUEZ pour :

- La gestion des trois bas de quai (transport-traitement)
- La gestion des hauts de quai (accueil-gardiennage) de Sallanches et Saint-Gervais a été reprise en régie en septembre.

Pour ce marché, les filières de traitement sont multiples pour garantir la meilleure valorisation des déchets :

	Traitement	Lieux
Bois	Recyclage panneaux de particules, palettes ou valorisation énergétique en chaufferies	Excoffier Annecy (74); Saviola (Italie); Egger Vosges (88); Chaufferie Idex Energies Annecy (74)
Cartons	Recyclage cartons ou papeterie	Excoffier Sallanches (74)
Déchets verts	Compostage	Compostiere de Savoie Perrignier (74)
Incinérables Encombrants incinérables	Valorisation énergétique Production d'électricité	Sitom Passy (74)
Encombrants non incinérables	Enfouissement	Suez Satolas (69) et Bonce (38)
Gravats	Réutilisation technique routière	Mabboux Megeve (74)
Métaux	Recyclage métallurgie	Excoffier Groisy (74) Praxy Centre Bourbie Issoire (63)
Plâtre	Recyclage construction	Placoplatre Chambéry (73)
DEEE	Recyclage industrie électronique	Excoffier Villy Le Pelloux (74)
DMS	Recyclage, Traitement physico-chimiques Valorisation énergétique	Medista Venissieux (69)

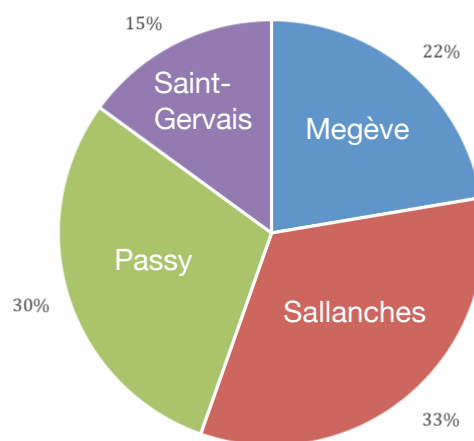
Les flux collectés

Les tonnages de déchets collectés dans les déchèteries étaient en augmentation constante depuis 2013, impactant directement les dépenses liées à la gestion des sites.

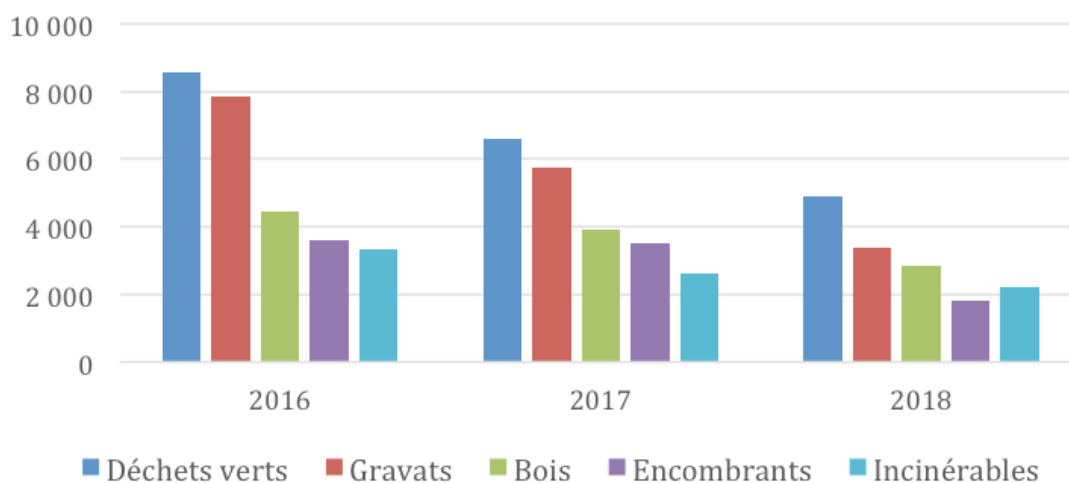
En 2018, les volumes ont fortement diminué en lien avec la mise en place du contrôle d'accès par lecture des plaques d'immatriculation et la facturation des professionnels.

En 2018, **19 155 tonnes** de déchets ont été collectés soit **6515 tonnes de moins** qu'en 2017.

Répartition des tonnages par déchetteries



Evolution des principaux flux collectés en déchèteries depuis 2016



Gestion des accès en déchèteries

Le fonctionnement des quatre déchèteries est fixé par un règlement mis à jour avec les nouvelles modalités d'accès aux sites. Particuliers comme professionnels doivent enregistrer leurs véhicules afin d'être reconnus à l'entrée. Les particuliers ont un accès gratuit, les professionnels doivent sélectionner à l'entrée le type de déchets apportés donnant lieu à une facturation en fonction du type d'apport (cartons, ferraille, verre, emballages recyclables, DEEE, huile végétale restent gratuits).

Ce système permet à la fois d'interdire l'accès des usagers venus des territoires voisins sans accord préalable entre les collectivités et facturer les apports de déchets issus des activités professionnelles conformément à la réglementation.

I *La communication et la prévention*

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc a délégué la communication et la prévention en matière de gestion des déchets au SITOM des Vallées du Mont-Blanc qui dispose de 5 animateurs pour réaliser ces actions sur le territoire.

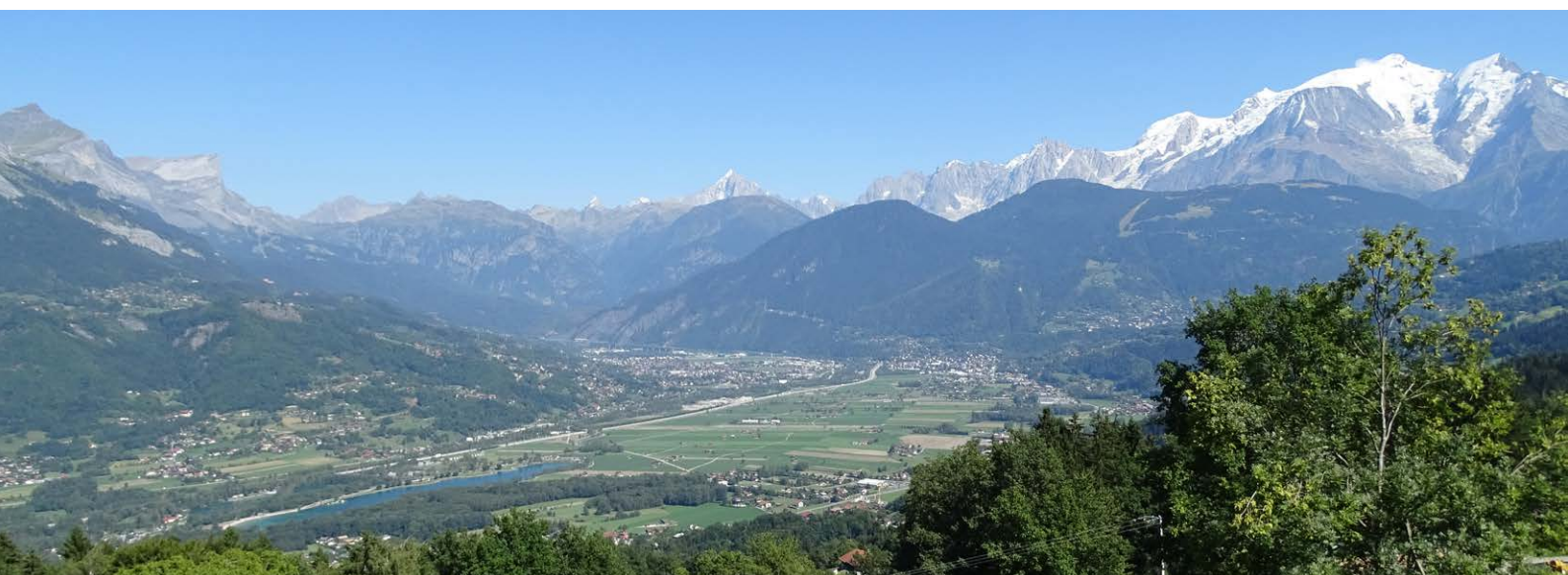
Le SITOM possède de nombreux outils de communication :

- Communication écrite : site internet, guide du tri, mémo tri en plusieurs langues, courrier aux nouveaux habitants, distribution de sacs de tri, et journal, l'Eco des Vallées du Mont Blanc, stop pub.
- Communication orale auprès du grand public : manifestations, animations scolaires (écoles, collèges, lycées), journées portes ouvertes, porte à porte, formation des gardiens de refuge, des professionnels du tourisme (restaurants, hotels, etc...) et des entreprises.

Le SITOM a initié une démarche de prévention des déchets en 2009 avec la mise en place d'opérations de compostage individuel puis collectif. Il vend des composteurs aux usagers du territoire* et organise des ateliers gratuits pour en apprendre le fonctionnement. Des guides sont également élaborés.

*à un tarif subventionné

Le SITOM a réalisé en 2012 un premier état des lieux de la prévention, ce qui a permis d'établir le diagnostic du territoire et de définir les actions de prévention à mettre en œuvre. En 2018, une nouvelle campagne de caractérisation a été menée permettant de faire un état du contenu des ordures ménagères. Les résultats sont disponibles dans le rapport annuel du SITOM.



I Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères de la Communauté de Communes sont incinérées au centre de valorisation énergétique (CVE) du SITOM des Vallées du Mont-Blanc situé à Passy (cf Rapport d'activité 2018 du SITOM). Il a été mis en service en 1995 et possède une capacité de 60 000 tonnes (tonnage nominal annuel).

Il accepte les ordures ménagères résiduelles des 3 collectivités adhérentes (CC Pays du Mont-Blanc, CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Arlysère pour le Vald'Arly) les déchets incinérables et encombrants des déchèteries, des déchets extérieurs en provenance des syndicats à proximité (dans le cadre de conventions d'interdépannage), des déchets d'activités économiques résiduels et des boues et résiduels de stations d'épuration.

Les sous-produits de l'installation sont envoyés dans des installations adaptées : les métaux sont extraits des mâchefers et recyclés, les mâchefers restants sont valorisés en sous-couche routière après maturation, les REFIOM sont stockés en centre de stockage adapté.

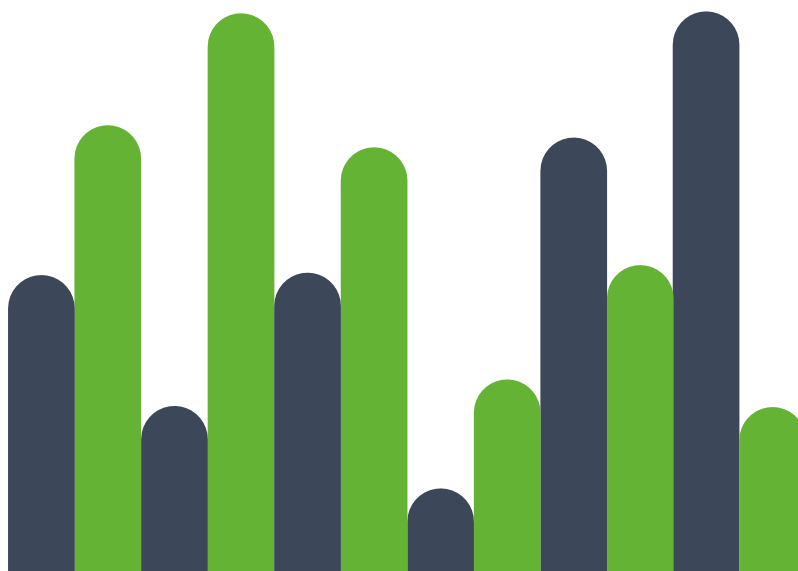
I Les déchets issus de la collecte sélective

L'ensemble des matériaux recyclables issus du tri sélectif des déchets du territoire sont transportés vers le quai de transfert du SITOM des Vallées du Mont-Blanc à Passy pour être compactés. Les recyclables secs hors verre sont ensuite envoyés dans le centre de tri d'Excoffier de Villy-le-Pelloux depuis mars 2014 pour assurer leur valorisation.

Le verre est aussi déchargé sur une plate-forme sur le même site pour ensuite être recyclé. (cf Rapport d'activité 2018 du SITOM)

I Les déchets issus des déchèteries

Les filières d'élimination des déchets collectés en déchèteries varient en fonction du prestataire de service qui a en charge leur traitement, comme indiqué précédemment dans la description de la gestion des déchèteries. L'ensemble des flux sont dirigés vers les filières qui garantissent la meilleure valorisation ainsi qu'un impact transport le plus réduit possible.



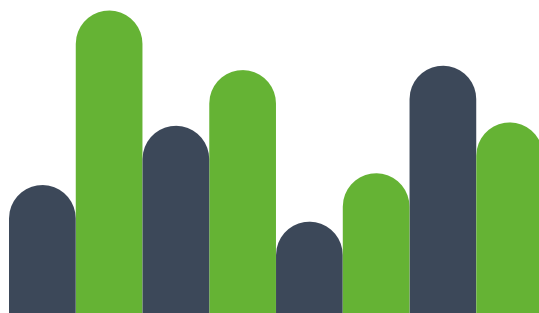
Indicateurs financiers

Budget de Fonctionnement

7 274 802 €
DE DEPENSE DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2017	Crédits ouverts 2018 (BP+DM)	CA 2018	Evolution CA 2018/ CA 2017
011 - Charges à caractère général	2 255 534,36 €	2 266 895 €	2 174 446,55 €	-3,6 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 307 500,04 €	1 335 000 €	1 233 747,29 €	-5,64 %
65 - Autres charges de gestion courante	3 498 611,32 €	3 471 500 €	3 229 559,43 €	-7,70 %
66 - charges financières	60 190,57 €	64 000 €	51 108,13 €	- 15,08 %
67 - Charges exceptionnelles	251 355,28 €	257 500 €	255 150,04 €	-1,5 %
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		50 000 €		-3,6 %
Dépenses réelles de fonctionnement	7 373 191,57 €	7 444 895 €	6 944 011,44 €	-5,82 %
023 - Virement à la section d'investissement		1 973 096,91 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 207,23 €	331 000 €	330 790,84 €	-37,71 %
Dépenses totales de fonctionnement	7 948 225,28 €	9 748 991,91 €	7 274 802,28 €	- 8,47%

Le taux de réalisation des dépenses réelles par rapport au budget prévisionnel est de **93,27 %**



9 428 728 €
DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	CA 2017	Crédits ouverts 2018 (BP+DM)	CA 2018	Evolution CA 2018/ CA 2017
013 - Atténuations de charges	92 124,32 €	56 000 €	61 596,73 €	- 33,13 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	27 512,80 €	180 000 €	217 444,82 €	690,34%
73 - Impôts et taxes	8 040 026,00 €	8 380 000 €	8 474 300,00 €	5,4 %
74 - Dotations, subventions et participations	257 230,31 €	130 000 €	116 843,04 €	-54,57 %
75 - Autres produits de gestion courante	42 400,30 €	10 000 €	27 888,04 €	- 34,22 %
77 - Produits exceptionnels	869 448,24 €	480 000 €	516 445,62 €	- 40,60 %
Recettes réelles de fonctionnement	9 328 741,97 €	9 236 000 €	9 414 518,25 €	1 %
Travaux en régie	61 597,60 €	70 000 €	14 210,50 €	-77 %
Recettes totales de fonctionnement	9 390 339,57 €	9 306 000 €	9 428 728,75 €	0,40%

Le taux de réalisation des recettes réelles par rapport au budget prévisionnel est de **101,31 %**

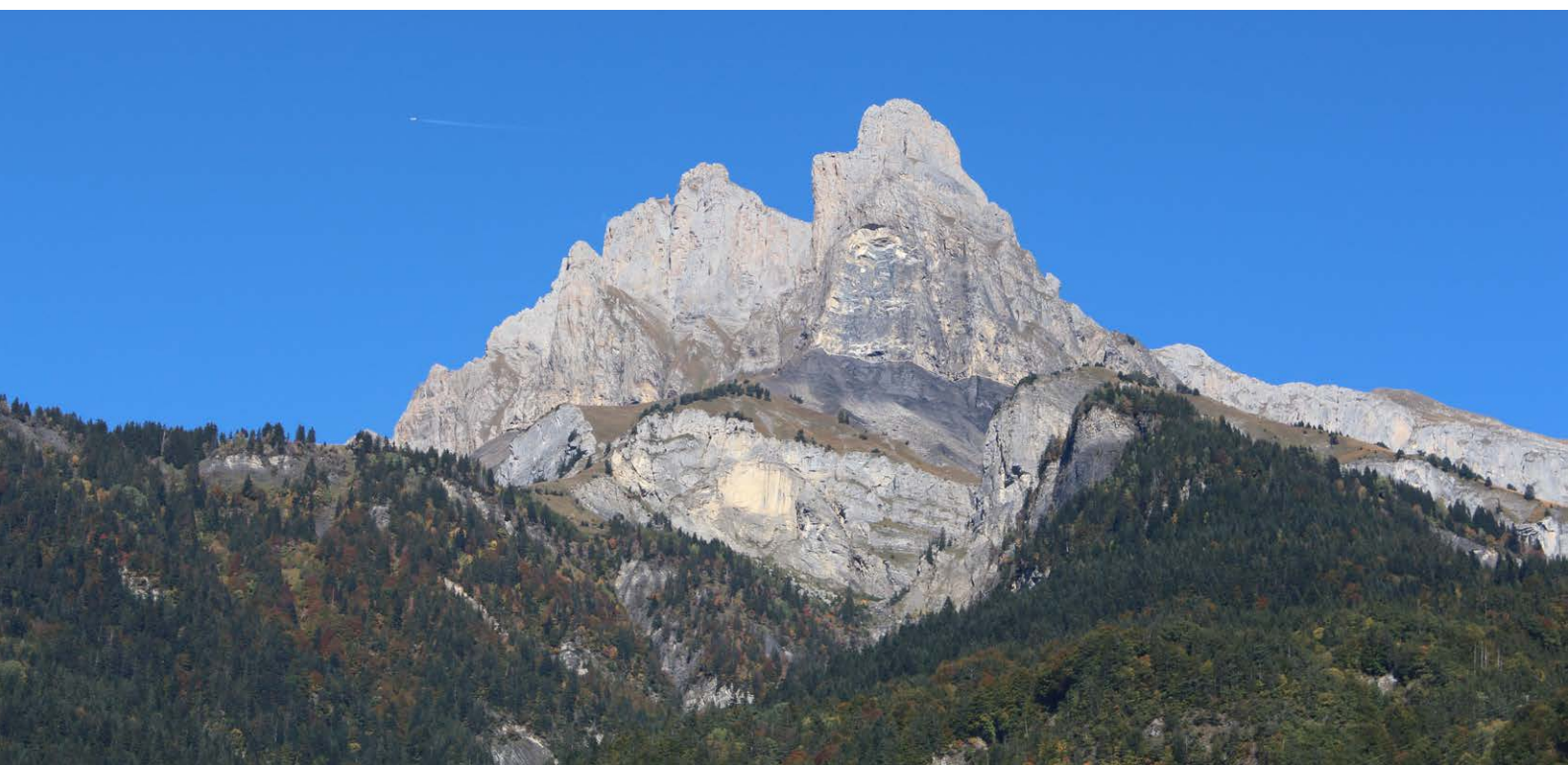


Budget d'investissement

3 362 775 €
DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	CA 2017	Crédits ouverts 2018 (BP+DM)	CA 2018	Evolution CA 2018/ CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	194 156,71 €	203 000,00 €	202 519,67 €	4,3 %
20 - Immobilisations incorporelles	900,00 €	6240,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	1 098 861,84 €	4 243 893,61 €	3 040 045,01 €	176,65 %
23 – immobilisations en cours		6000,00 €	6000,00 €	100 %
020 - Dépenses imprévues		50 096,91 €		
Dépenses réelles d'investissement	1 293 918,55 €	4 509 230,52 €	3 248 564,68 €	151,06%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 597,60 €	70 000 €	14 210,50 €	
Dépenses totales d'investissement	1 355 516,15 €	4 579 230,52 €	3 262 775,18 €	140,70%

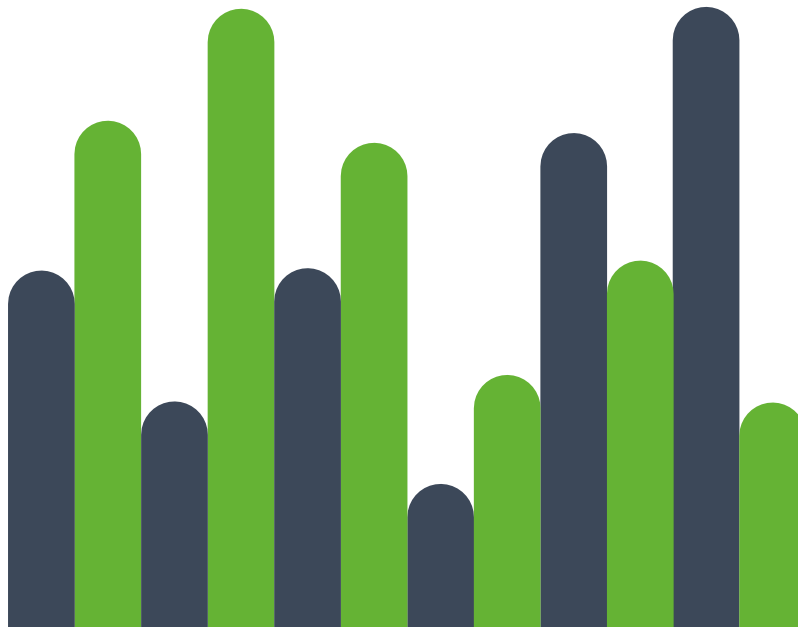
Taux de réalisation des dépenses réelles par rapport au Budget prévisionnel : **72 %**
En intégrant les restes à réaliser de 2018 soit **950 748,23 €**, ce taux passe à **93,12 %**



2 766 544 €
DE RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	CA 2017	Crédits ouverts 2018 (BP+DM)	CA 2018	Evolution CA 2018/ CA 2017
10222 - F.C.T.V.A.	141 050,00 €	240 000 €	347 784,00 €	146,56%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	476 292,22 €	1 637 102,97 €	1 637 102,97 €	243,71 %
13 - Subventions d'investissement		940 000 €	450 867,05 €	100 %
16 - Emprunts et dettes assimilées				
21 – Immobilisations corporelles		50 096,91 €		
Recettes réelles d'investissement	641 954,22 €	2 817 102,97 €	2 435 754,02 €	279,42%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	240 207,23 €	331 000 €	330 790,84 €	37,71%
Dépenses totales d'investissement	1 355 516,15 €	4 579 230,52 €	3 262 775,18 €	140,70%
Recettes totales d'investissement	882 161,45 €	5 121 199,88 €	2 766 544,86 €	213,60%

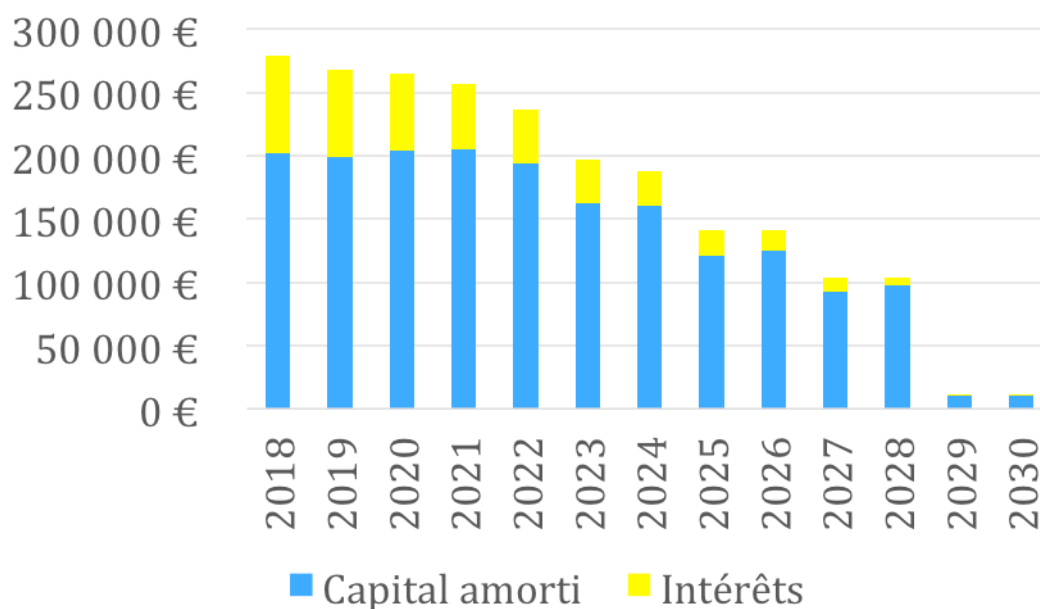
Taux de réalisation des recettes réelles par rapport au budget prévisionnel: **86,46 %**
En intégrant les restes à réaliser de 2018 soit **915 983,62€**, ce taux passe à **119 %**



La dette

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Annuité totale	CRD fin d'exercice
2018	1 358 659,46 €	202 519,67 €	52 497,44 €	255 017,11 €	1 156 139,79 €
2019	1 156 139,79 €	206 523,15 €	43 031,80 €	249 554,95 €	949 616,64 €
2020	949 616,64 €	215 790,53 €	33 242,42 €	249 032,95 €	733 826,11 €
2021	733 826,11 €	225 546,28 €	22 964,67 €	248 510,95 €	508 279,83 €
2022	508 279,83 €	203 919,45 €	12 173,86 €	216 093,31 €	304 360,38 €
2023	304 360,38 €	55 947,60 €	6 146,90 €	62 094,50	248 412,78 €
2024	248 412,78 €	39 841,65 €	4 828,93 €	44 670,58 €	208 571,13 €
2025	208 571,13 €	40 297,14 €	3 851,46 €	44 148,60 €	168 273,99 €
2026	168 273,99 €	40 773,99 €	2 852,87 €	43 626,86 €	127 500,00 €
2027	127 500,00 €	30 000,00 €	2 022,75 €	32 022,75 €	97 500,00 €
2028	97 500,00 €	30 000,00 €	1 500,76 €	31 500,76 €	67 500,00 €
2029	67 500,00 €	30 000,00 €	978,76 €	30 978,76 €	37 500,00 €
2030	37 500,00 €	30 000,00 €	456,75 €	30 456,75 €	7 500,00 €
2031	7 500,00 €	7 500,00 €	32,63 €	7 532,63 €	0,00 €
Total		1 358 659,46 €	186 582,00 €	1 545 241,46 €	

Profil extinction dette







*Le Rapport d'activité annuel 2018 est édité par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc
648, chemin des Prés Caton 74190 Passy
04 50 78 12 10*

Directeur de la publication : Georges Morand

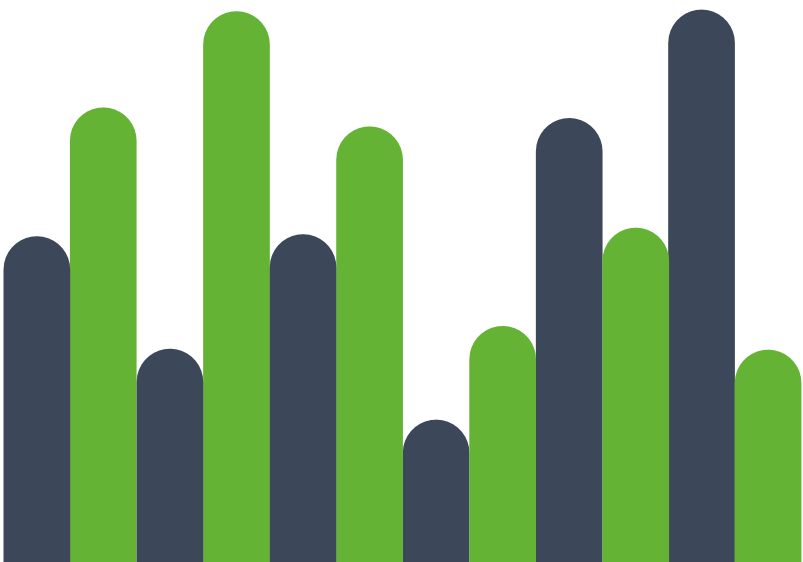
Co-directeur : Daniel Izoard

Rédaction : Services de la CCPMB

Conception graphique : Service Communication - infographie / Mathieu Gasdeblay

Crédit Photo : CCPMB (sauf mention contraire)

————— *Novembre 2019* —————





Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Rapport d'activité
Service de collecte des déchets
2018



04 50 78 12 10



www.ccpmb.fr



@Communauté de commune Pays
du Mont-Blanc